

RECUEIL DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

N° Spécial

03 janvier 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEETS du 03 janvier 2023

SOMMAIRE

DRIEETS	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	Page
DRIEETS/ UD92 N° 2022-423	29.12.2022	Arrêté portant habilitation pour rechercher et constater les infractions au code de l'action sociale et des familles et au code du tourisme.	3
DRIEETS/ UD92 N° 2022-424	29.12.2022	Arrêté portant habilitation pour rechercher et constater les infractions au code de l'action sociale et des familles et au code du tourisme.	4
DRIEETS/ UD92 N° 2022-425	29.12.2022	Arrêté portant habilitation pour rechercher et constater les infractions au code de l'action sociale et des familles et au code du tourisme.	6

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté n° 2022-423

portant habilitation pour rechercher et constater les infractions au code de l'action sociale et des familles et au code du tourisme

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE, CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment en ses articles L.331-8-2, R.331-6 et R.331-6-1;

Vu le code du tourisme, en ses articles L.412-2 et R.412-15;

Vu le code de procédure pénale, notamment en ses articles 12, 14, 15 et 28 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles :

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCI n°2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France;

Vu la décision n° 2022-106 du 8 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n° 0373 du 27 mars 2018 portant titularisation de Madame Stéphanie MEDARD dans le corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale à compter du 1er avril 2018 ;

ARRÊTE:

Article 1 – Compétence matérielle

Madame Stéphanie MEDARD, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, est habilitée à rechercher et constater les infractions prévues et réprimées par le code de l'action sociale et

des familles à l'exception des infractions prévues et réprimées à l'article L. 227-8 du même code, ainsi que les infractions prévues à l'article L. 412-2 du code du tourisme.

Article 2 - Compétence géographique

La présente habilitation est valable dans les limites territoriales du département des Hautsde-Seine, ou pendant la durée de la mise à disposition prévue par l'article L.313-13 II du CASF, dans le ressort de l'administration d'accueil.

Article 3 – Compétence temporelle

La présente habilitation est valable jusqu'à son retrait. Toutefois elle devient caduque si l'agent cesse ses fonctions au sein de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, unité départementale des Hauts-de-Seine.

Article 4 - Exécution de l'arrêté

La directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté et de sa publication au registre des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 29 décembre 2022

P/Le préfet des Hauts-de-Seine La directrice de l'unité départementale

Signé

Claudine SANFAUTE

Arrêté n° 2022-424

portant habilitation pour rechercher et constater les infractions au code de l'action sociale et des familles et au code du tourisme

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE, CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment en ses articles L.331-8-2, R.331-6 et R.331-6-1;

Vu le code du tourisme, en ses articles L.412-2 et R.412-15;

Vu le code de procédure pénale, notamment en ses articles 12, 14, 15 et 28 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles :

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCI n°2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France:

Vu la décision n° 2022-106 du 8 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n° MSO000080998615 du 21 mars 2022 portant titularisation de Madame Taouhid TCHAMBO dans le corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale à compter du 1er avril 2022, et affectation à la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, unité départementale des Hauts-de-Seine, à compter du 1er avril 2022.

ARRÊTE

Article 1 – Compétence matérielle

Madame Taouhid TCHAMBO, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, est habilitée à rechercher et constater les infractions prévues et réprimées par le code de l'action sociale et des familles à l'exception des infractions prévues et réprimées à l'article L. 227-8 du même code, ainsi que les infractions prévues à l'article L. 412-2 du code du tourisme.

Article 2 – Compétence géographique

La présente habilitation est valable dans les limites territoriales du département des Hautsde-Seine, ou pendant la durée de la mise à disposition prévue par l'article L.313-13 II du CASF, dans le ressort de l'administration d'accueil.

Article 3 – Compétence temporelle

La présente habilitation est valable jusqu'à son retrait. Toutefois elle devient caduque si l'agent cesse ses fonctions au sein de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, unité départementale des Hauts-de-Seine.

Article 4 - Exécution de l'arrêté

La directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté et de sa publication au registre des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 29 décembre 2022

P/Le préfet des Hauts-de-Seine La directrice de l'unité départementale

Signé

Claudine SANFAUTE

Arrêté n°2022-425 portant habilitation pour rechercher et constater les infractions au code de l'action sociale et des familles et au code du tourisme

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE, CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment en ses articles L.331-8-2, R.331-6 et R.331-6-1 ;

Vu le code du tourisme, en ses articles L.412-2 et R.412-15 ;

Vu le code de procédure pénale, notamment en ses articles 12, 14, 15 et 28 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles :

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCI n°2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France;

Vu la décision n° 2022-106 du 8 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n° MTS-0000142914 du 28 décembre 2018 portant nomination de Madame Nadia RMIKI BOURAS dans le corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

ARRÊTE

Article 1 – Compétence matérielle

Madame Nadia BOURAS, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, est habilitée à rechercher et constater les infractions prévues et réprimées par le code de l'action sociale et des familles à l'exception des infractions prévues et réprimées à l'article L. 227-8 du même code, ainsi que les infractions prévues à l'article L. 412-2 du code du tourisme.

Article 2 – Compétence géographique

La présente habilitation est valable dans les limites territoriales du département des Hautsde-Seine, ou pendant la durée de la mise à disposition prévue par l'article L.313-13 II du CASF, dans le ressort de l'administration d'accueil.

Article 3 – Compétence temporelle

La présente habilitation est valable jusqu'à son retrait. Toutefois elle devient caduque si l'agent cesse ses fonctions au sein de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, unité départementale des Hauts-de-Seine.

Article 4 - Exécution de l'arrêté

La directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté et de sa publication au registre des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 29 décembre 2022

P/Le préfet des Hauts-de-Seine La directrice de l'unité départementale

Signé

Claudine SANFAUTE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/